|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| APPEL À PROJETS 2024Amélioration du parcours de santé face au cancer des personnes en grande précaritéPRÉCARITÉ24Dossier de candidature / descriptif du projet**DATE LIMITE DE SOUMISSION : 18 juin 2024 – 16h00**[**https://projets.e-cancer.fr/**](https://projets.e-cancer.fr/) **-rubrique "Descriptif du projet"**

|  |  |
| --- | --- |
| N° du dossier :Veuillez indiquer le n° de dossier attribué par le portail PROJETS (Menu "Dépôt de projets") |  |
| Titre du projet : |  |
| Coordonnateur du projet : |  |
| Organisme bénéficiaire de la subvention NOM et adresse : |  |
| **Durée totale du projet** :  |  |
| **Montant demandé à l’INCa** |  |

 |

# Organisme bénéficiaire de la subvention

|  |
| --- |
| Présentation de l’organisme bénéficiaire des fonds  |
| maximum 1000 caractères espaces compris |

# Descriptif du projet

|  |
| --- |
| **Contexte dans lequel s’inscrit le projet d’intervention** (environ 1 page)* Contexte général sanitaire et médico-social du projet
* Dispositif actuel (ville et hôpital) dans lequel s’implantera l’intervention
* Types d’interventions déjà proposés par les intervenants du projet et description des patients bénéficiaires (le cas échéant)

**Les éléments présentés devront permettre d’évaluer :*** La pertinence de la mise en place de l’intervention pour les personnes vivant dans les territoires isolés et son intégration dans l’écosystème ;
* La cohérence de l’ensemble du dispositif en tenant compte de l’implication de l’ensemble des participants à l’intervention
 |
|  |

|  |
| --- |
| **Présentation des objectifs et description du projet** (2 pages)* Objectifs du projet
* Présentation de la population et des territoires ciblée, des différents intervenants (sociaux, médicaux et médico-sociaux)
* Présentation du projet :
* Présentation du contexte et des connaissances sur lesquelles s’appuie la proposition d’intervention
* Présentation de la logique et des éléments-clés de l’intervention
* Organisation des étapes-clefs

**Les éléments présentés devront permettre d’évaluer :*** La clarté de l’intervention proposée
* La pertinence des objectifs et la cohérence de la logique d’intervention proposée
* La qualité de l’intégration des besoins spécifiques des personnes vivant dans les territoires isolés et de leur entourage dans l’intervention proposée, considérant notamment l’environnement et le quotidien de la personne.
 |
|  |

|  |
| --- |
| Modalités de réalisation du projet (2 pages) :* Méthodologie ;
* Pilotage du projet, notamment la représentation des personnes concernées
* Plan de réalisation du projet :

Calendrier prévisionnel de réalisation, Moyens humains et matériels nécessaires. |
|  |

|  |
| --- |
| Evaluation des résultats (2 pages) :- Résultats attendus ;- Méthodologie d’évaluation notamment sur de l’efficacité de l’action ;- Méthodologie d’évaluation de la transférabilité - Indicateurs de suivi de projet, indicateurs de résultats, modalités d’évaluation de la qualité des actions menées, impact attendu, etc. |
|  |

|  |
| --- |
| Curriculum Vitae du coordonnateur du projet : |
|  |

# Tableau des aides publiques

 L’article 107 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne (TFUE) interdit en principe les aides publiques (appelées « aides d’Etat ») aux entreprises[[1]](#footnote-1), au motif qu’elles sont susceptibles de fausser la libre concurrence et donc le bon fonctionnement du marché intérieur. Cependant, des exceptions à cette règle générale sont prévues par la réglementation européenne. C’est le cas de la règle « de minimis ».

A ce titre, le tableau ci-dessous est à compléter obligatoirement par l’organisme,

si aucune aide publique alors indiquer dans le tableau la mention « NEANT ».

Il s’agit de renseigner dans le tableau l’ensemble des aides publiques tous domaines confondus qualifiées expressément d’aides « de minimis » par les autorités publiques ayant octroyé les aides, ayant fait l’objet d’un versement à l’organisme au cours des 3 derniers exercices fiscaux (dont l’exercice en cours):

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Années**  | **Nom de l’organisme ayant accordé l’aide publique** | **Activité ou projet****concerné** | **Montant de** **l’aide perçue** |
| 2024 |  |  |  |
| 2023 |  |  |  |
| 2022 |  |  |  |
| **TOTAL** |  |

Le montant total des aides « de minimis » octroyées à un organisme ne peut excéder 300 000 €[[2]](#footnote-2) sur trois exercices fiscaux glissants. En conséquence, le montant de l’aide financière pouvant être accordée par l’Institut dépend du montant total des aides déclarées dans ce tableau.

# Modalités de soumission

|  |
| --- |
| **Validation/soumission :** La validation définitive impose une relecture de la complétion des données. Puis, le clic « soumission définitive » génère un email accusant réception et confirmant le dépôt du dossier. **Attention :*** Veuillez vérifier si vous avez reçu cet email (vérifier dans les indésirables ou le cas échéant, dans votre système de protection ;
* Aucun dossier ne sera accepté passer l’heure et date de clôture si le bouton « soumission définitive » n’a pas été actionné.
* Une fois validé, vous ne pourrez plus revenir sur les éléments de votre dossier.
 |

|  |
| --- |
| **Information relative au traitement des données personnelles qui seront renseignées dans ce descriptif**Dans le cadre de ses missions d’intérêt public, l’Institut national du cancer conduit des appels à projets dans le domaine de la cancérologie. Afin d’effectuer l’évaluation des projets reçus et d’assurer le recensement et le suivi des appels à projets financés par l’Institut, ce dernier doit recueillir des données relatives à l’identité et la vie professionnelle du coordonnateur, du représentant légal ou de la personne dûment habilitée de l’organisme bénéficiaire, de la personne chargée du suivi administratif du dossier, du responsable d’équipe et, le cas échéant, du personnel de l’équipe et des personnes désignées par le coordonnateur ne devant pas avoir connaissance du projet, ces dernières pouvant de par leurs liens en tirer un avantage direct ou indirect.Les personnes dont les données personnelles figurent dans le dossier de candidature doivent être informées par celui qui les a désignées que l’Institut les utilisera selon les modalités ici décrites. L’Institut est le responsable de l’utilisation de ces données. Il les conservera 10 ans à compter de la dernière intervention sur un ou plusieurs projets de la personne qui a déposé la lettre d’intention (par exemple signature d’un engagement, dépôt d’un document sur le Portail Projets). Sauf opposition de votre part, vos données (nom, prénom, mail) alimenteront l’outil de gestion de contacts de l’Institut qui permet également de vous adresser des informations plus ponctuelles concernant les activités de l’Institut. Conformément au Règlement général sur la protection des données 2016/679 et à la loi informatique et libertés n°78-17 modifiée, vous disposez durant la durée du traitement d’un droit d’opposition, d’un droit d’accès, de rectification, d’effacement et d’un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour les exercer, veuillez adresser votre demande par mail à l’adresse suivante : dpo@institutcancer.fr. Vous trouverez les coordonnées de l’Institut, de son représentant et de sa déléguée à la protection des données sur [e-cancer.fr](http://www.e-cancer.fr/). Vous disposez, par ailleurs, du droit d’introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l’informatique et des libertés (CNIL).**[ ]  Je déclare avoir pris connaissance du traitement de mes données personnelles et de mes droits et, le cas échéant, de l’obligation que j’ai d’informer les personnes dont j’ai cité le nom dans le dossier de candidature** |

1. toute entité exerçant une activité économique quel que soit son statut et son mode de financement [↑](#footnote-ref-1)
2. [règlement 2023/2831 du 13 décembre 2023](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202302831) [↑](#footnote-ref-2)